

République du Niger

Région de Dosso

Département de Dioundiou

Commune Rurale de Zabori

Procès-verbal de la première session ordinaire de l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 30mars s'est tenue dans la salle habituelle de délibération, la première session ordinaire du conseil municipal de Zabori sous la présidence de monsieur Tiémogo MAMANE, maire de ladite Commune.

On notait la présence de:

Monsieur Adamou Idé Préfet du Département de Dioundiou

Monsieur Mailimaa Bawa représentant l'honorable Chef de Canton

Monsieur Mamane Maibourgi adjoint au maire

Monsieur Salif Ibran Chef de service communal de l'environnement

Monsieur Daouda Insa Chef Secteur Pédagogique

Monsieur Harouna Mainassara conseiller élu

Monsieur Harouna Oumarou conseiller élu

Monsieur Issoufou Salma conseiller élu

Monsieur Sani Maidagi conseiller élu

Monsieur Sani Goubi conseiller élu

Monsieur Samaila Haladou conseiller élu

Monsieur Mossi Badjé Chef du village

Madame Fatchima Chékarao conseillère élue

Madame Hindatou Moussa conseillère élue

Madame Biba Oumarou conseillère élue

Etaient absent le conseiller de droit, l'honorable député Maazou Hamadou et le Chef du CSI de Zabori.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

1. Lecture et amendement du procès-verbal de la dernière session ;

2. Situation comptable ;
3. Situation générale de la commune.

Après vérification des mandats, tous les conseillers élus étaient présents. Une fatiha été prononcée. L'ordre du jour a été présenté et amendé. Le Maire a pris la parole pour remercier les participants pour leurs présences et leur a souhaité un bon retour dans leur foyer respectif. Il a aussi insisté sur le rôle que doit jouer chaque conseiller élu. C'est ensuite, au tour de monsieur le Préfet qui dans son discours d'ouverture a aussi remercié les participants pour leur présence. Il a aussi demandé aux conseillers élus de s'impliquer pleinement dans la mobilisation des ressources financières de la commune. La situation n'est pas reluisante a-t-il affirmé. Pour illustrer au cours du trimestre en matière de taxe municipale et patente : 1 506 900 F. Ont été recouvré sur un total de 6 000 000 F. Chacun doit s'y mettre pour remonter la pente. Avant de conclure, monsieur le Préfet a aussi insisté sur la sécurité et la cohésion sociale. Le receveur a bien présenté le tableau de la gestion qui est annexé au présent procès-verbal. Partant de ce constat, le conseil a autorisé l'utilisation des FDS pour le recouvrement de la taxe municipale et de la patente, et cela après le mois de ramadan.

Relativement à la situation générale de la commune, plusieurs communications ont été faites:

- Dans le domaine de la santé :

Les séances de salubrité programmées dans les CSI et les Case de Santé ont été réalisées à Zabori, Kassadabi et Koiri Sarey. Cette activité va se poursuivre à la fin du ramadan avec la Case de Santé de Sabon Rigia.

Tous les conseillers élus sont d'accord avec ENAPEL-Sutura et se sont engagés à contribuer pour rehausser les indicateurs de performance.

Dans le domaine de l'éducation, le besoin en enseignants au primaire est de 15 au niveau de la commune.

Il faut noter l'arrivée d'un nouveau directeur au CFM qui demande au conseil la sensibilisation des parents pour le retour des élèves au centre et l'ouverture l'année prochaine des filières telles que l'électricité, la menuiserie bois, la mécanique moto.

La commission foncière communale a été dotée d'une nouvelle documentation au profit de trois (03) COFOB. Une formation est attendue pour une mise à niveau.

Le mardi 14 février 2023, un désaccord est né entre les éleveurs de Koiri Sarey et les exploitants d'une carrière du même village. Le conflit a été réglé par la réhabilitation du couloir sur une largeur de 30 m et le placement de 06 balises.

Dans le domaine sécuritaire, la situation est relativement calme. Il y a eu un incendie à Zabori le 06 mars 2023 qui a occasionné d'importants dégâts matériels.

Une mission des honorables députés Dandigé, Moussa Ousmane et Maazou Hamidou a apporté un appui de 300 000 F aux sinistrés

Les déclarations des faits d'état civil demeurent encore timides. Une sensibilisation et une forte implication des préposés aux écritures s'imposent.

Au niveau de l'agriculture, un agent est affecté à la commune et a déjà pris service.

La réplanification du P.D.C : l'activité est relancée avec le financement de 2 068 000 F (deux millions soixante-huit mille francs) par le PAC2 Labo-Citoyenneté pour parachever le processus.

L'ordre du jour étant épuisé le président a levé la séance.

Le Secrétaire

Le Maire